

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT

En date **MERCREDI 9 FEVRIER 2022**

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire administratif et du secrétaire adjoint (parent ou personnel)
- Approbation du compte rendu du précédent CE.
- Adoption de l'ordre du jour.

Ouverture de séance : 15 h 34

Madame la Provisseure souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de leur présence.

Vérification du quorum : Le quorum est atteint avec 11 votants présents en début de séance, le conseil d'administration peut siéger.

Désignation du secrétaire administratif et du secrétaire adjoint de séance :

Secrétaire administratif

Mme **Ludivine CHAMPEIL**, directrice du primaire assure le secrétariat de séance

Secrétaire adjoint

Mme **GONZALEZ**, représentante des parents d'élèves au CE assure le secrétariat de séance

Approbation du compte rendu précédent :

Le précédent procès-verbal est soumis à approbation.

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
1	Adoption du procès-verbal du CE du 18/11/2021	11	11	0	0

Approbation de l'ordre du jour :

Ajout à l'ordre du jour :

- *Modification des horaires pour le primaire*
- *Information sur La Belle Terre des jeux 2024 par Mr. PITON, COCAC*

L'ordre du jour est soumis pour approbation

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
2	Approbation de l'ordre du jour	11	11	0	0

Arrivée Mr. RICHE à 15h53

Questions à l'ordre du jour

Sujet supplémentaire 1 :

Proposition de modification des horaires du primaire : allonger la pause méridienne de 30 minutes et finir la journée de classe à 14h00 au lieu de 13h30.

En raison de l'absence de garderie (pour éviter le brassage d'élèves de plusieurs classes différentes), nous souhaitons allonger la pause méridienne de 30 minutes. Cela permettra à tous les élèves de bénéficier des APC, quel que soit le mode de transport utilisé pour le retour à la maison. Ainsi, tous les bus partiront à 14h00.

Nous envisageons de mettre en place le dispositif silence on lit également, afin de permettre aux élèves de retrouver un temps calme, en extérieur et à l'ombre avant de reprendre la classe.

Les nouveaux horaires seraient donc les suivants :

Pour la maternelle

7h30-11h00	Classe
11h00-12h30	Pause déjeuner avec APC de 12h00 à 12h30
12h30-14h00	Classe

Pour l'élémentaire :

7h30-11h00	Classe
11h00-12h20	Pause déjeuner avec APC de 11h50 à 12h20
12h20-14h00	Classe

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
3	Changement horaires primaire	12	12	0	0

Sujet supplémentaire 2 :

Information sur *La Belle Terre des jeux 2024* par Mr. PITON, COCAC.

Il s'agit d'un label accordé à une cinquantaine d'ambassades de France à travers le monde dont l'Ambassade de France aux Philippines. Ceci pour promouvoir les Jeux Olympiques 2024 à Paris.

- 6 avril, journée internationale du sport avec un témoin passé de pays en pays. Relais sportif mondial, 1h00 à Manille près des sites représentatifs du pays. Toutes les organisations françaises, francophones et francophiles y compris le LFM sont les bienvenues pour participer
- Mr. PITON indique qu'un financement est possible.

Sujet 1 : Modification de la carte des emplois

Mme BAUD présente la modification de la carte des emplois avec la demande de transformation d'un poste de résident de mathématiques en poste de résident de SVT.

Il y a actuellement deux postes de résidents en mathématiques au sein de l'établissement et aucun en S.V.T. Or le lycée éprouve chaque année des difficultés à recruter des enseignants dans cette dernière discipline. Avec le départ confirmé d'un des enseignants résidents de mathématiques, Mme BAUD propose de fermer le poste de résident en mathématiques et de demander l'ouverture d'un poste en S.V.T. Cela pourrait permettre de rendre l'établissement plus attractif pour les enseignants titulaires de l'Education Nationale de cette discipline et d'assurer une plus grande pérennité dans le recrutement.

Les enseignants attirent l'attention des membres du CE sur le risque de fermeture de postes de résidents.

Ce risque est réel, que ce soit en SVT ou en mathématiques. Dans d'autres disciplines également.

Les enseignants attirent également l'attention sur le fait que la proposition de changement étant tardive, cela pourrait rendre le recrutement plus difficile. En effet, les candidats éventuels pourraient avoir déjà postulé pour d'autres établissements ayant publié leurs postes avant le LFM.

Les CCPL (Commissions Consultatives Paritaires Locales) extraordinaires sont cela dit possibles, même après la date du 28 février.

Quid de l'enseignant actuellement en poste SVT qui ne peut pas prétendre à un poste de résident ? L'enseignant envisage finalement de quitter les Philippines à la fin de l'année scolaire pour des raisons personnelles.

Quand le poste sera-t-il publié ? Dès que ce sera validé par l'AEFE. Les enseignants s'inquiètent que le temps laissé au recrutement soit court. Une CCPL décalée sera possible mais les candidats pourraient être moins nombreux du fait que les CCPL des autres établissements auront déjà eu lieu.

Vote 1. La fermeture du poste de résident Mathématiques présenté par Madame la Proviseure est soumise au vote :

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
4	Fermeture du poste de résident Mathématiques	12	12	0	0

Vote 2. L'ouverture du poste de résident SVT présenté par Madame la Proviseure est soumise au vote :

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
5	Ouverture d'un poste de résident SVT	12	12	0	0

Sujet 2 : Calendrier scolaire

Voir les différentes propositions en annexe.

Mme BAUD rappelle les règles de construction du calendrier. 36 semaines de classe, 180 jours minimum, 5 périodes entrecoupées de vacances. Le rythme idéal pour les élèves (rythmes chronobiologiques) étant une alternance de 7 semaines de cours et de deux semaines de vacances. Début de l'année scolaire pour les enseignants (pré-rentrée), le 1^{er} septembre au plus tôt.

Les parents d'élèves estiment qu'ils ne sont pas en mesure de voter ce jour car ils ont eu les documents très tardivement et n'ont pas eu le temps de consulter l'ensemble des parents d'élèves.

Le calendrier servant de base de travail a été envoyé le 4 février. Les représentants des parents affirment ne pas l'avoir reçu.

Le vote doit avoir lieu en conseil d'établissement et il paraît difficile de le reporter pour des raisons administratives (validation de l'IEN en résidence à HANOI notamment).

On pourrait éventuellement envisager un vote électronique ultérieur ou un CE extraordinaire avec pour seul point à l'ordre du jour le vote du calendrier.

Concernant la date de fin d'année scolaire, les enseignants préféreraient terminer le 4 juillet, voire le 7 comme en France plutôt que d'écourter les petites vacances. (Rythmes chronobiologiques).

Mme BAUD estime que les jours de juillet ne seront pas au bénéfice des élèves.

Les représentants parents proposent d'anticiper les vacances de Noël le 21 au lieu du 23 et d'avoir 2 semaines et 2 jours au lieu des deux semaines prévues. La date du début des vacances étant le 23 décembre au soir. Cela laisse très peu de temps pour se rendre en province ou à l'étranger (en France par exemple) pour réveillonner en famille.

Les vacances d'automne ou de printemps étant déjà écourtées, cela ne semble pas bénéfique pour les élèves (rythmes chronobiologiques). Proposition est donc faite d'avancer le début des vacances de Noël de deux jours et de les terminer deux jours plus tôt. Ce point fait l'unanimité.

Des discussions s'engagent également sur quelles vacances doivent être écourtées : automne ou printemps. Les enseignants du secondaire comme les parents d'élèves du secondaire représentants au CE estiment que les deux semaines au printemps sont indispensables pour permettre aux élèves de se reposer et de réviser avant les épreuves du baccalauréat.

En l'absence de représentants des enseignants du primaire, Mme la directrice indique que les professeurs du 1^{er} degré préféreraient en majorité conserver les deux semaines à l'automne et écourter les vacances de printemps.

Mme la directrice et un représentant des élèves rappellent que le calendrier doit être pensé et construit pour les élèves en tout premier lieu.

Etant donné l'heure déjà tardive, et compte-tenu de la demande des représentants des parents d'élèves de pouvoir consulter toutes les familles avant de voter, il est décidé de se mettre d'accord sur quelques propositions (deux ou trois) et de programmer un CE extraordinaire mercredi 16 février qui aura un seul point à l'ordre du jour : le vote du calendrier scolaire 2022-2023 selon ces mêmes propositions.

Départ de Nicolas PELAT, représentant des élèves à 17h53

Concernant la date de fin des cours. Un vote est proposé.

N°	Objet du vote	Nb votants	Pour	Contre	ABST
6	Fin de l'année scolaire le 4 juillet	11	11	0	0

Ensuite, deux propositions sont faites (voir annexe). Ce sont elles qui seront soumises au vote lors du CE extraordinaire du 16 février.

Départ Mr RICHE à 18h20

Sujet 3 : Point sur la situation sanitaire et les modalités d'enseignement

Présentation de Mme BAUD

Voir document présenté par Mme BAUD.

Point important : après consultation directe du DEPED et du LGU, il apparaît que le choix du protocole en cas de cas covid avéré dans une classe est à la discrétion du LFM en tant qu'école internationale. Pour cette raison, Mme la Proviseure a pris la décision de suivre le protocole sanitaire de l'Education Nationale française en vigueur depuis le 14 janvier. (Voir document en annexe).

Questions diverses :

Étant donné l'heure tardive, Mme Baud indique qu'il reste 9 minutes pour exposer les questions et y répondre.

- Que propose le LFM pour l'accueil et l'intégration des nouvelles familles ?

Un café parents organisé par le comité de gestion a eu lieu le samedi 5 février. Il est à renouveler

Des visites individuelles sont proposées aux nouvelles familles (arrivées en 2020, 2021 et 2022).

- Adaptation des outils etc pour passage distanciel/présentiel.

Le LFM continue d'améliorer les outils et les enseignants s'adaptent en permanence aux différentes situations.

- Problèmes communication : sondage reprise présentiel décembre et réunions parents/professeurs du secondaire. Certains parents ne reçoivent pas certaines informations via PRONOTE ou par mail.

Mme BAUD propose à Mmes NERVEGNO et GONZALEZ de les réunir pour qu'elles puissent faire remonter l'ensemble des difficultés rencontrées.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Proviseure adjointe remercie l'assemblée pour sa participation aux travaux de ce jour et lève la séance à 18 h 41

Les Secrétaires de séance		La Présidente du Conseil d'établissement
Mme GONZALEZ	Mme CHAMPEIL	Mme Eliette BAUD
		